

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Juge suppléant intérimaire.

Ordonnance Souveraine nommant des Membres de la Chambre de Commerce.

ECHOS ET NOUVELLES :

Mouvement du Port de Monaco.

Changements apportés par la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. au régime des transports de voyageurs.

VARIÉTÉS :

Les Quadrupèdes volants. (Suite et fin.)

PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I^{er}**

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'organisation judiciaire;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — M. André Notari, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, est chargé, jusqu'à nouvel ordre, d'assurer la suppléance au Tribunal de Première Instance et à la Justice de Paix, en l'absence de M. Roubion, juge suppléant titulaire, appelé sous les drapeaux.

ART. 2. — Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le seize octobre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 20 mai 1909, 9 octobre 1909 et 21 avril 1911, relatives à la Chambre de Commerce;

Vu les résultats du tirage au sort auquel il a été procédé en exécution de l'Ordonnance précitée du 21 avril 1911;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont nommés Membres de la Chambre de Commerce :

1^o Section du Commerce général et de l'Industrie :

M. Henri Guerillot, directeur de la succursale du Comptoir National d'Escompte,

en remplacement de M. Estellon, membre sortant;

M. Nestor Moehr, parfumeur, en remplacement de M. Bertrand, membre sortant;

M. Charles Bronfort, bijoutier, en remplacement de M. Timperi, décédé;

M. Alexandre Auttié, entrepreneur de fumisterie, en remplacement de M. Blanchy, décédé.

2^o Section de l'Alimentation :

M. Joseph Asso, négociant en vins, en remplacement de M. Giaume, membre sortant;

M. Joseph Guizol, négociant en vins, en remplacement de M. L. Crovetto, membre sortant.

3^o Section Maritime et des Transports :

M. Henri Helly, chef du Contentieux de la Société des Bains de Mer, en remplacement de M. Martiny, membre sortant;

M. Henri Fontaine, négociant en bois et charbons et entrepreneur de transports, en remplacement de M. Gindre, décédé.

4^o Section Hôtelière :

M. Etienne Stallé, propriétaire de l'Hôtel du Littoral, en remplacement de M. Brémond, membre sortant;

M. Charles Cottier, propriétaire de l'Hôtel National, en remplacement de M. J. Rey, membre sortant.

ART. 2.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept octobre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

ÉCHOS & NOUVELLES**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 14 au 21 octobre 1916 :

Canot automobile de plaisance « L'Aiglon », français, capitaine Boglio, venant de Cannes; parti pour Cannes.

Tartane « Vengeur », française, capitaine Dental, venant de Nice, avec 200 hectolitres de vin.

Brick-goëlette « Milano », italien, capitaine Bianchi, venant de Malaga, en relâche; destination, Port-Maurice.

Vapeur « Thérèse », danois, capitaine Pedersen, venant de Newcastle, avec 1750 tonnes de houille.

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., d'accord avec l'Autorité militaire, a apporté, à partir du 11 octobre courant, des changements au régime des transports de voyageurs dont ci-après ceux qui intéressent notre région :

RELATIONS PARIS-MARSEILLE-VINTIMILLE.

a) Le premier rapide quittant Paris à 20 h. 05 comprend uniquement des 2^{es} classes, entre Paris et Marseille, avec wagon-restaurant :

Paris, dép. 20 h. 05; Lyon, dép. 3 h. 50; Marseille, arr. 8 h. 54.

b) Le deuxième rapide quittant Paris à 20 h. 15 n'a que des 1^{res} classes entre Paris et Marseille :

Paris, dép. 20 h. 15; Lyon, dép. 4 h. 07; Marseille, arr. 9 h. 08.

Couchettes « Paris-Marseille », lits-salons avec ou sans draps, wagons-lits « Paris-Vintimille », restaurant « Lyon-Vintimille ».

Ces deux trains sont fusionnés, entre Marseille et Vintimille, et comprennent, sur ce parcours, des voitures de 1^{re} et 2^e classes :

Marseille, dép. 9 h. 35; Nice, arr. 14 h. 02; Vintimille, arr. 15 h. 44.

— En outre, pendant la période de fort mouvement sur la Côte d'Azur et à une date qui sera ultérieurement fixée, un second rapide sera mis en marche entre Marseille et Vintimille, en continuation de celui de 20 h. 15, avec vitesse très accélérée, de façon à arriver à Nice à 13 heures. Ce dernier train ne comportera que des 1^{res} classes avec places de luxe de toute nature sur l'ensemble du parcours « Paris-Vintimille ».

ENTRE VINTIMILLE ET NICE.

Les trains de la matinée 12464 et 12466 ont été avancés, le premier de 40 minutes et le second de 1 heure 10 :

Vintimille, dép. 7 h. 10. Nice, arr. 8 h. 48.

Vintimille, dép. 9 h. 43. Nice, arr. 11 h. 21.

VARIÉTÉS**Les Quadrupèdes Volants.**

(Suite et fin)

La membrane bordante du *Ptychozoon* et de l'*Uroplatus* ne serait-elle pas la première indication de l'aile du dragon? Le mécanisme qui l'a produite ne serait-il pas intervenu pour produire l'aile du pérodactyle et celle des chauves-souris?

Avec les mammifères les choses se précisent.

Les mammifères arboricoles sont nombreux; ils appartiennent à divers ordres très différents: aux marsupiaux, aux lémuriens, aux insectivores, aux rongeurs. Dans tous ces ordres, on voit chez quelques espèces se produire, d'une manière tout à fait indépendante, des expansions de la peau des flancs qui sont d'abord inutilisables, mais finissent par se développer assez pour servir de parachutes.

Voici d'abord les pétauristes, mammifères marsupiaux d'Australie, abritant leurs petits dans une bourse ventrale, et pourvus, comme les singes d'Amérique, d'une queue préhensile, pouvant s'enrouler autour des branches. Tous présentent, de

chaque côté, étendue entre les quatre membres, une membrane pouvant servir de parachute. Celle des Pétauristes proprement dits ne va que jusqu'au coude; celle des *Acrobates* gagne jusqu'à l'articulation de la main; celle des *Belideus* envahit les doigts. Il semble qu'on assiste dans ces trois divisions du grand genre pétauriste, à l'évolution graduelle de la membrane.

J'avais été étonné que les lémurien, ces singes à museau de renard de Madagascar qu'on appelle souvent les *Maques* ou des *Makis*, animaux grimpeurs par excellence, ne présentassent jamais de parachute. Mais voilà que M. le Dr Anthony vient de découvrir qu'il en existe un commencement très net chez les microcèbes. La famille des écureuils contient plusieurs genres munis de parachute qui présentent une certaine gradation dans leur développement. Chez les polatouches ou semioptères du Nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, à queue très aplatie, comme celle des *Uroplatus*, la membrane s'étend entre les quatre pattes et les flancs et s'arrête au poignet; elle a à peu près la même étendue chez les Taguans ou *Ptéromys* de l'Inde, de la Birmanie et de Ceylan; mais elle se prolonge en pointe près du poignet et elle est soutenue par un éperon partant du carpe. Tandis que les polatouches sont de la taille d'un loir, les ptéromys atteignent celle d'un lapin. Les anomalures de l'Afrique équatoriale sont un peu plus grands; leur membrane embrasse la base de la queue; elle est soutenue par une baguette cartilagineuse partant du coude. Ils grimpent en s'aidant de leur queue qui est garnie en dessous d'une rangée d'écaillés et leur permet de s'arc-bouter contre les branches. Tandis que les polatouches et les taguans ne font guère que des bonds de 25 mètres, les anomalures peuvent se soutenir dans l'air pendant une centaine de mètres.

Nous arrivons ainsi aux paradoxaux galéopithèques qui vivent par bandes dans l'archipel des Philippines, les îles de la Sonde, ou la péninsule Indo-Malaise. On ne peut dire si ces lémurien sont des carnassiers ou des insectivores. Ils ont des dents incisives tout à fait exceptionnelles, en forme de peignes à huit ou dix rayons. Leur vaste parachute, dans lequel ils s'enveloppent pour dormir, s'étend jusqu'au bout des doigts et embrasse aussi la queue tout entière. Comme les anomalures, ils peuvent se soutenir en l'air durant une centaine de mètres et changer de direction au cours du vol; mais ce vol est plutôt, comme chez les autres mammifères, une longue chute, le point d'arrivée étant toujours plus bas que le point de départ.

Les chauves-souris ne sont qu'une exagération de cette forme, dans laquelle les doigts se sont allongés pour soutenir le parachute; celui-ci pouvant battre l'air, devient une aile véritable, mais provient de la même origine.

Si nous rassemblons tous les faits que nous venons d'énumérer, nous voyons que: 1° Dans les groupes de quadrupèdes vivant sur les arbres, des formes volantes apparaissent; 2° En dehors de ces formes, ces groupes en comprennent d'autres; chez celles-ci, la peau des flancs et des membres constitue une simple frange membraneuse, comme si elle avait gardé la forme qu'elle prend lorsque l'animal s'écrase contre un corps solide; 3° On peut suivre le développement graduel de la membrane alaire, depuis l'état de simple repli de la peau, d'apparence ornementale, jusqu'à celui de parachute.

De la première proposition, on peut conclure que la fonction des membranes alaires est due à une même cause: le mode commun d'existence que mènent des formes dissemblables. La deuxième et la troisième proposition précisent que cette cause ne peut être, au début, que le reflux latéral de la peau des flancs qui se produit lorsqu'un animal grimpeur appuie son ventre contre un arbre.

Ainsi apparaît nettement l'influence de causes purement mécaniques sur les transformations des êtres vivants. Mais si ces considérations expliquent comment a pu se produire le vol des ptérosauriens et des chauves-souris, elles ne sauraient s'appliquer au vol des oiseaux qui a été obtenu tout autrement, ni au vol des poissons qui n'est qu'une natation dans l'air.

EDMOND PERRIER.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de francs.

Messieurs les Actionnaires de la Société du Park-Palace sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le Mardi 14 Novembre 1916, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège social, Park-Palace, Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration;
Rapport des Commissaires des comptes;
Approbation des comptes de l'exercice 1915-16;
Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1916-1917.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société de l'Hôtel et du Restaurant de l'Hermitage à Monte Carlo sont informés que, vu l'impossibilité de réunir Administrateurs et Actionnaires, l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 1915-1916 ne pourra avoir lieu. Elle sera réunie dès que les circonstances le permettront.

Le Président du Conseil,
A. DELOR.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	Incendie	92 millions
	Vie	103 millions
Valeur des immeubles de la Cie		50 millions
Sinistres payés aux Assurés		300 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :		246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel	Plus de 3 millions de fr. au 1 ^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovotto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR
Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co
Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.306, 9.747, 29.950, 38 922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40 987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53.397.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 5.326, 6 202, 49.137 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.